

MAIRIE DE NEUVY

Téléphone 02 54 46 42 69

**21 ROUTE DE NEUNG SUR BEUVRON
41250 NEUVY**

CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira à la mairie de Neuvy:

LE MARDI 26 MARS 2024 A 19 H

Ordre du jour :

- **Vote du compte de gestion et vote du compte administratif du budget général,**
- **Vote du compte de gestion et vote du compte administratif du budget du lotissement,**
- **Vote des subventions 2024,**
- **Délibération demande de subvention DSR,**
- **Délibération demande de subvention amendes de police,**
- **Création d'un poste de contractuel pour remplacement de la secrétaire au 1^{er}/09/2024,**
- **Organisation de la semaine scolaire,**
- **Rénovation éclairage public,**
- **Décentralisation de la publicité,**
- **Questions diverses.**

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

A Neuvy, le 11/03/ 2024.

**Le Maire,
Patrick Marion**

MAIRIE DE NEUVY

Loir et Cher

41250 NEUVY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MARS 2024**

L 'AN DEUX MIL VINGT QUATRE LE 26 MARS A 19 HEURES LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUVY DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE DE NEUVY SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR MARION PATRICK MAIRE

Présents : MARION Patrick – BARBILLON Anne-Marie – DUFOUR Daniel – GILBERT Delphine - VOROBIEFF Serge – BENEVAUT Annita - BESSONNIER Sylvie – HENRY Martine DESPREZ Rudy – BESSONNIER Noël

Absente excusée : GAUTIER Aurélie

Convocation du :11/03/2024

Secrétaire : BENEVAUT Annita

VENTE TERRAIN LOTISSEMENT DE LA FORET LOT N°8

Vu le permis d'aménager n° 14116017^E001 accepté par arrêté du 15 mai 2017

Vu le permis d'aménager n° 041160^E001 M1

Vu le permis d'aménager n° 041160^E 001 M2

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Autorise Mr le Maire à vendre le terrain du lotissement communal de « La Forêt » cadastré AI 323 d'une surface de 985 M2, lot n°8.

Autorise Mr le Maire à confier le compromis de vente et l'acte notarié à Me Jambon Carpentier, Notaire à Bracieux 41250,

Autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces relatives à la vente,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24/11/2020 fixant le prix de vente des parcelles du lotissement de « La Forêt » soit 33 € le M2,

Autorise la vente de ladite parcelle au prix de 32 505 € TTC,

Autorise la vente à l'acquéreur ci-après :

**- Mr et Mme DUPUY Jérémy, domiciliés 259 avenue Pédebert
40150 SOORTS-HOSSEGOR**

**FAIT A NEUVY LE 26 MARS 2024
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
PATRICK MARION**

MAIRIE DE NEUVY
Loir et Cher
41250 NEUVY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MARS 2024

L 'AN DEUX MIL VINGT QUATRE LE 26 MARS A 19 HEURES LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUVY DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE DE NEUVY SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR MARION PATRICK MAIRE

Présents : MARION Patrick – BARBILLON Anne-Marie – DUFOUR Daniel – GILBERT Delphine - VOROBIEFF Serge – BENEVAUT Annita - BESSONNIER Sylvie – HENRY Martine DESPREZ Rudy – BESSONNIER Noël

Absente excusée : GAUTIER Aurélie

Convocation du :11/03/2024

Secrétaire : BENEVAUT Annita

DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Monsieur MARION Patrick, Maire de Neuvy, rappelle au conseil municipal que l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur Marion Patrick, expose également au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir la formation d'un agent en prévoyance du départ en retraite de l'agent en poste. La formation ne peut être réalisée que par l'agent permanent de la collectivité actuellement en poste.

Ainsi en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 1^{er} avril 2024, un emploi non permanent sur le grade d'Adjoint administratif Principal de 2^{ème} classe, dont la durée hebdomadaire de service est de 35h/35^{ème} et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 5 mois, suite à un accroissement temporaire d'activité de secrétariat de mairie pour formation d'une remplaçante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **De créer un emploi non permanent relevant du grade : adjoint administratif principal de 2^{ème} classe pour effectuer les missions de formation au secrétariat de la mairie, suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail de 35h à compter du 1^{er} avril 2024 pour une durée de 5 mois.**
- **La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 376 indice majoré 370 à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.**
- **La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget primitif 2024.**

POUR EXTRAIT CONFORME
NEUVY LE 26 MARS 2024
LE MAIRE
P.MARION

MAIRIE DE NEUVY

Loir et Cher

41250 NEUVY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 MARS 2024

L 'AN DEUX MIL VINGT QUATRE LE 26 MARS A 19 HEURES LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUVY DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE DE NEUVY SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR MARION PATRICK MAIRE

Présents : MARION Patrick – BARBILLON Anne-Marie – DUFOUR Daniel – GILBERT Delphine - VOROBIEFF Serge – BENEVAUT Annita - BESSONNIER Sylvie – HENRY Martine DESPREZ Rudy – BESSONNIER Noël

Absente excusée : GAUTIER Aurélie

Convocation du :11/03/2024

Secrétaire : BENEVAUT Annita

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET GENERAL

9 voix pour, le maire n'est pas présent au vote

Après s'être fait exposer le compte administratif 2023 du budget général le Conseil Municipal accepte, par 9 voix pour, ce compte qui laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses 2023..... 265 234.53 €

Recettes 2023..... 265 975.31 €

Soit solde d'exécution 2023..... 740.78 €

Report recettes an – 1..... 46 756.44 €

Résultat global 2023..... 47 497.22 €

Section d'investissement :

Dépenses 2023..... 30 001.06 €

Recettes 2023..... 22 782.77 €

Soit solde exécution 2023..... -7 218.29 €

Report an – 1 10 371.28 €

Résultat global 2023 3 152.99 €

Résultat global 2023 des 2 sections..... 50 650.21 €

FAIT A NEUVY LE 26 MARS 2024

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

PATRICK MARION

MAIRIE DE NEUVY
Loir et Cher
41250 NEUVY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MARS 2024

L 'AN DEUX MIL VINGT QUATRE LE 26 MARS A 19 HEURES LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUVY DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE DE NEUVY SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR MARION PATRICK MAIRE

Présents : MARION Patrick – BARBILLON Anne-Marie – DUFOUR Daniel – GILBERT Delphine - VOROBIEFF Serge – BENEVAUT Annita - BESSONNIER Sylvie – HENRY Martine DESPREZ Rudy – BESSONNIER Noël

Absente excusée : GAUTIER Aurélie

Convocation du :11/03/2024

Secrétaire : BENEVAUT Annita

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET PRINCIPAL

Vote pour : 10 voix

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait exposer le budget primitif de l'année 2023, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Le compte de gestion est voté à l'unanimité des présents.

FAIT A NEUVY LE 26 MARS 2024
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
PATRICK MARION

MAIRIE DE NEUVY

Loir et Cher

41250 NEUVY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 MARS 2024

L 'AN DEUX MIL VINGT QUATRE LE 26 MARS A 19 HEURES LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUVY DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE DE NEUVY SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR MARION PATRICK MAIRE

Présents : MARION Patrick – BARBILLON Anne-Marie – DUFOUR Daniel – GILBERT Delphine - VOROBIEFF Serge – BENEVAUT Annita - BESSONNIER Sylvie – HENRY Martine DESPREZ Rudy – BESSONNIER Noël

Absente excusée : GAUTIER Aurélie

Convocation du :11/03/2024

Secrétaire : BENEVAUT Annita

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE LA FORET

Vote pour : 10 voix

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait exposer le budget primitif annexe du lotissement de La Forêt de l'année 2023, après avoir entendu le compte administratif annexe du budget de La Forêt de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Le compte de gestion 2023 du budget annexe du lotissement de La Forêt est voté à l'unanimité des présents.

FAIT A NEUVY LE 26 MARS 2024

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

PATRICK MARION

MAIRIE DE NEUVY
Loir et Cher
41250 NEUVY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MARS 2024

L 'AN DEUX MIL VINGT QUATRE LE 26 MARS A 19 HEURES LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUVY DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE DE NEUVY SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR MARION PATRICK MAIRE

Présents : MARION Patrick – BARBILLON Anne-Marie – DUFOUR Daniel – GILBERT Delphine - VOROBIEFF Serge – BENEVAUT Annita - BESSONNIER Sylvie – HENRY Martine DESPREZ Rudy – BESSONNIER Noël

Absente excusée : GAUTIER Aurélie

Convocation du :11/03/2024

Secrétaire : BENEVAUT Annita

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'installation de poteaux sur le trottoir le long des maisons d'habitation route de Neung sur Beuvron.

Le coût des travaux s'élève à 9 173.75 € HT et 11 008.50 € TTC

- **Le projet ayant été accepté par l'ensemble du conseil municipal,**
- **Le conseil municipal sollicite une subvention au titre des amendes de police,**
- **Demande à Mr le Maire de signer toutes les pièces relatives à cette subvention.**

FAIT A NEUVY LE 26 MARS 2024
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
PATRICK MARION

MAIRIE DE NEUVY
Loir et Cher
41250 NEUVY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MARS 2024

L 'AN DEUX MIL VINGT QUATRE LE 26 MARS A 19 HEURES LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUVY DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE DE NEUVY SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR MARION PATRICK MAIRE

Présents : MARION Patrick – BARBILLON Anne-Marie – DUFOUR Daniel – GILBERT Delphine - VOROBIEFF Serge – BENEVAUT Annita - BESSONNIER Sylvie – HENRY Martine DESPREZ Rudy – BESSONNIER Noël

Absente excusée : GAUTIER Aurélie

Convocation du :11/03/2024

Secrétaire : BENEVAUT Annita

ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE RENTREE 2024

Le conseil d'école qui s'est réuni le 19 mars 2024 a émis un avis favorable au renouvellement de la dérogation avec des horaires inchangés pour une semaine à 4 jours d'école.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré donne un avis favorable au renouvellement de la dérogation avec des horaires inchangés pour une semaine à 4 jours d'école.

FAIT A NEUVY LE 26 MARS 2024
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
PATRICK MARION

MAIRIE DE NEUVY
Loir et Cher
41250 NEUVY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MARS 2024

L 'AN DEUX MIL VINGT QUATRE LE 26 MARS A 19 HEURES LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUVY DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE DE NEUVY SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR MARION PATRICK MAIRE

Présents : MARION Patrick – BARBILLON Anne-Marie – DUFOUR Daniel – GILBERT Delphine - VOROBIEFF Serge – BENEVAUT Annita - BESSONNIER Sylvie – HENRY Martine DESPREZ Rudy – BESSONNIER Noël

Absente excusée : GAUTIER Aurélie

Convocation du :11/03/2024

Secrétaire : BENEVAUT Annita

DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOIR ET CHER
SERVICE CULTURE PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE

En 2024 la toiture de l'église sera réparée suite au sinistre de grêle survenu le 19 juin 2022.

Le devis actualisé du couvreur s'élève à 30 935.00 € HT et à 37 122.00 € TTC.

L'assurance de la commune rembourse 22 302.96 €.

Le conseil municipal accepte le devis et les travaux de réparation de la toiture de l'église.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, demande à Mr le Maire de déposer une demande de subvention auprès de la Direction culture, sports et vie associative du Conseil Départemental du Loir-et-Cher.

L'autorise à signer toutes les pièces relatives à cette demande de subvention.

FAIT A NEUVY LE 26 MARS 2024
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
PATRICK MARION

MAIRIE DE NEUVY

Loir et Cher

41250 NEUVY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 MARS 2024

L 'AN DEUX MIL VINGT QUATRE LE 26 MARS A 19 HEURES LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUVY DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE DE NEUVY SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR MARION PATRICK MAIRE

Présents : MARION Patrick – BARBILLON Anne-Marie – DUFOUR Daniel – GILBERT Delphine - VOROBIEFF Serge – BENEVAUT Annita - BESSONNIER Sylvie – HENRY Martine DESPREZ Rudy – BESSONNIER Noël

Absente excusée : GAUTIER Aurélie

Convocation du :11/03/2024

Secrétaire : BENEVAUT Annita

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ACCORDEES POUR L'ANNEE 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide les subventions 2024 suivantes :

- Association BTP CFA	40 €
- Chambre des métiers	40 €
- Les P'tits loups	200 €
- Prévention routière	25 €
- UNRPA	450 €
- CAUE	65 €
- Croix rouge	40 €
- OLIV Œuvres Laïques	40 €
- Pupilles écoles publiques	40 €
- Rugby Bracieux	50 €

FAIT A NEUVY LE 26 MARS 2024

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

PATRICK MARION

MAIRIE DE NEUVY

Loir et Cher

41250 NEUVY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 MARS 2024

L 'AN DEUX MIL VINGT QUATRE LE 26 MARS A 19 HEURES LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUVY DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE DE NEUVY SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR MARION PATRICK MAIRE

Présents : MARION Patrick – BARBILLON Anne-Marie – DUFOUR Daniel – GILBERT Delphine - VOROBIEFF Serge – BENEVAUT Annita - BESSONNIER Sylvie – HENRY Martine DESPREZ Rudy – BESSONNIER Noël

Absente excusée : GAUTIER Aurélie

Convocation du :11/03/2024

Secrétaire : BENEVAUT Annita

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE LA FORET

9 voix pour le Maire n'est pas présent pour ce vote

Après s'être fait exposer le compte administratif 2023 du budget annexe du lotissement de La Forêt le Conseil Municipal accepte, par 9 voix pour, ce compte qui laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses 2023.....	64 602.90 €
Recettes 2023.....	54 195.00 €
Soit solde d'exécution 2022.....	- 10 407.90 €
Report recettes an – 1.....	179 690.80 €
<u>Résultat global 2022.....</u>	<u>169 282.90 €</u>

Section d'investissement :

Dépenses 2023.....	62 730.00 €
Recettes 2023.....	64 602.90 €
Soit solde exécution 2023.....	1 872.90 €
Report an – 1	- 37 740.95 €
<u>Résultat global 2023</u>	<u>- 35 868.05 €</u>

Résultat global 2023 des 2 sections..... **133 414.85 €**

FAIT A NEUVY LE 26 MARS 2024
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
PATRICK MARION

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

COMMUNE DE NEUVY

COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU
CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 26 MARS 2024

L 'AN DEUX MIL VINGT QUATRE LE 26 MARS A 19 HEURES LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUVY DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE DE NEUVY

Présents : MARION Patrick – BARBILLON Anne-Marie – DUFOUR Daniel – GILBERT Delphine - VOROBIEFF Serge – BENEVAUT Annita - BESSONNIER Sylvie – HENRY Martine DESPREZ Rudy – BESSONNIER Noël

Absente excusée : GAUTIER Aurélie

Convocation du :11/03/2024

Secrétaire : BENEVAUT Annita

Ordre du jour :

Le dernier compte rendu est adopté à l'unanimité.

- Vote du compte de gestion et vote du compte administratif du budget général,
- Vote du compte de gestion et vote du compte administratif du budget du lotissement,
- Vote des subventions 2024,
- Délibération demande de subvention DSR,
- Délibération demande de subvention amendes de police,
- Création d'un poste de contractuel pour remplacement de la secrétaire au 1^{er}/09/2024,
- Organisation de la semaine scolaire,
- Rénovation éclairage public,
- Décentralisation de la publicité,
- Questions diverses.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET GENERAL

Vote pour : 10 voix

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait exposer le budget primitif de l'année 2023, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les

mandats de paiements ordonnancés,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Le compte de gestion est voté à l'unanimité des présents.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET GENERAL

9 voix pour, le maire n'est pas présent au vote

Après s'être fait exposer le compte administratif 2023 du budget général le Conseil Municipal accepte, par 9 voix pour, ce compte qui laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses 2023.....	265 234.53 €
Recettes 2023.....	265 975.31 €
Soit solde d'exécution 2023.....	740.78 €
Report recettes an – 1.....	46 756.44 €
<u>Résultat global 2023.....</u>	<u>47 497.22 €</u>

Section d'investissement :

Dépenses 2023.....	30 001.06 €
Recettes 2023.....	22 782.77 €
Soit solde exécution 2023.....	-7 218.29 €
Report an – 1	10 371.28 €
<u>Résultat global 2023</u>	<u>3 152.99 €</u>

Résultat global 2023 des 2 sections..... 50 650.21 €

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE LA FORET

Vote pour : 10 voix

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait exposer le budget primitif annexe du lotissement de La Forêt de l'année 2023, après avoir entendu le compte administratif annexe du budget de La Forêt de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Le compte de gestion 2023 du budget annexe du lotissement de La Forêt est voté à l'unanimité des présents.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE LA FORET

9 voix pour le Maire n'est pas présent pour ce vote

Après s'être fait exposer le compte administratif 2023 du budget annexe du lotissement de La Forêt le Conseil Municipal accepte, par 9 voix pour, ce compte qui laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses 2023.....	64 602.90 €
Recettes 2023.....	54 195.00 €
Soit solde d'exécution 2022.....	- 10 407.90 €
Report recettes an - 1.....	179 690.80 €
Résultat global 2022.....	169 282.90 €

Section d'investissement :

Dépenses 2023.....	62 730.00 €
Recettes 2023.....	64 602.90 €
Soit solde exécution 2023.....	1 872.90 €
Report an - 1	- 37 740.95 €
Résultat global 2023	- 35 868.05 €

Résultat global 2023 des 2 sections..... 133 414.85 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ACCORDEES POUR L'ANNEE 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide les subventions 2024 suivantes :

- Association BTP CFA	40 €
- Chambre des métiers	40 €
- Les P'tits loups	200 €
- Prévention routière	25 €
- UNRPA	450 €
- CAUE	65 €
- Croix rouge	40 €
- OLIV Œuvres Laïques	40 €
- Pupilles écoles publiques	40 €
- Rugby Bracieux	50 €

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOIR ET CHER SERVICE CULTURE PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE

- En 2024 la toiture de l'église sera réparée suite au sinistre de grêle survenu le 19 juin 2022.
- Le devis actualisé du couvreur s'élève à 30 935.00 € HT et à 37 122.00 € TTC.
- L'assurance de la commune rembourse 22 302.96 €.
- Le conseil municipal accepte le devis et les travaux de réparation de la toiture de l'église.
- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, demande à Mr le Maire de déposer une demande de subvention auprès de la Direction culture, sports et vie associative du Conseil Départemental du Loir-et-Cher.
- L'autorise à signer toutes les pièces relatives à cette demande de subvention.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'installation de poteaux sur le trottoir le long des maisons d'habitation route de Neung sur Beuvron.

Le coût des travaux s'élève à 9 173.75 € HT et 11 008.50 € TTC

- Le projet ayant été accepté par l'ensemble du conseil municipal,
- Le conseil municipal sollicite une subvention au titre des amendes de police,
- Demande à Mr le Maire de signer toutes les pièces relatives à cette subvention.

DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Monsieur MARION Patrick, Maire de Neuvy, rappelle au conseil municipal que l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur Marion Patrick, expose également au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir la formation d'un agent en prévoyance du départ en retraite de l'agent en poste. La formation ne peut être réalisée que par l'agent permanent de la collectivité actuellement en poste.

Ainsi en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 1^{er} avril 2024, un emploi non permanent sur le grade d'Adjoint administratif Principal de 2^{ème} classe, dont la durée hebdomadaire de service est de 35h/35^{ème} et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 5 mois, suite à un accroissement temporaire d'activité de secrétariat de mairie pour formation d'une remplaçante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De créer un emploi non permanent relevant du grade : adjoint administratif principal de 2^{ème} classe pour effectuer les missions de formation au secrétariat de la mairie, suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail de 35h à compter du 1^{er} avril 2024 pour une durée de 5 mois.
- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 376 indice majoré 370 à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget primitif 2024.

ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE RENTREE 2024

- Le conseil d'école qui s'est réuni le 19 mars 2024 a émis un avis favorable au renouvellement de la dérogation avec des horaires inchangés pour une semaine à 4 jours d'école.
- Le conseil municipal, après en avoir délibéré donne un avis favorable au renouvellement de la dérogation avec des horaires inchangés pour une semaine à 4 jours d'école.

RENOVATION ECLAIRAGE

L'éclairage public de la commune va être rénové par la Communauté de Communes du Grand Chambord qui en a la compétence. Les lampes existantes qui ne sont plus aux normes seront remplacées par des lampes led. Les travaux vont débuter au mois de juin. Le Maire va demander à la Communauté de Communes d'enlever les poteaux sur la route de Bracieux avant l'église. L'éclairage du chemin de « la salle » ne seront peut-être pas pris en charge car il s'agit d'une voie privée.

DECENTRALISATION DE LA POLICE DE LA PUBLICITE

Depuis le 1^{er} janvier 2024 la police de la publicité est confiée aux maires.

Une mutualisation est proposée pour un transfert des prérogatives de police de la publicité au Président de la Communauté de Communes.

Le conseil municipal souhaite que la police de la publicité soit confiée au Maire de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

Route Départementale 18

Des travaux d'enrobés sont prévus en avril. Des feux tricolores seront installés. Une déviation pour les poids lourds sera mise en place.

Ecole

La fête de l'école aura lieu le 29 juin à 10h.

Les effectifs pour la rentrée 2024/2025 seront approximativement les mêmes que l'année en cours. Les élèves de CP seront scolarisés à Bauzy pour l'année 2024/2025, en raison d'un nombre plus important d'enfants en classe maternelle prévu.

Entretien de la voirie

**Des conseillers ont remarqué que l'employé communal de la voirie n'était pas très actif.
Le Maire rencontrera l'agent pour revoir son planning.**

Travaux de sécurité Impasse de Thoury

**Les conseillers sont d'accord pour installer la signalisation provisoire pendant trois mois.
Du matériel manque encore pour procéder à la mise en place**

Feu d'artifice

Comme l'an passé un feu d'artifice commun avec la commune de Bauzy sera tiré le 14 juillet. La dépense sera prévue au budget.

Fête de la musique

A l'occasion de la fête de la musique, un spectacle de musique de viole de gambe aura lieu à l'étang de Montpercher le 23 juin.

Barrage du Beuvron

Les aiguilles sont toujours présentes le long du Beuvron, Mr le Maire demandera au Syndicat du Beuvron de bien vouloir les retirer.

Fin de séance 21h

